

A.C.R. - A.D.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE - COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social Bureau
28, boulevard Lucien Pierquin
WARCQ
08000 Charleville-Mézières
Tél. 03 24 59 70 50

Bureau
122, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE
E-mail :
cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com
Site internet :
www.cabinet-pierquin.com

« ESPACE SOCIAL & CULTUREL » « VICTOR HUGO » en abrégé « ESCVH »

Association loi de 1901

Siège Social
42 Rue Gouverneur
08440 VIVIER AU COURT

SIRET 388.746.943.00017
CODE APE 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

J B P
**SUR
LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2020
(Du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020)

membre du réseau
ABSOLUCÉ

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est
Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de l'Est
Siège social : SIRET 351.532.528.00061 - Bureau : SIRET 351.532.528.00079
APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528
Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée Générale de l'association «ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO» ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association «ESPACE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR HUGO» relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note de l'annexe comptable concernant les faits caractéristiques de l'exercice relatifs au contexte lié à la crise sanitaire COVID-19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes conformément au nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Nous avons également apporté une attention particulière aux postes comptables relatifs aux Prestations/Subventions et au Personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

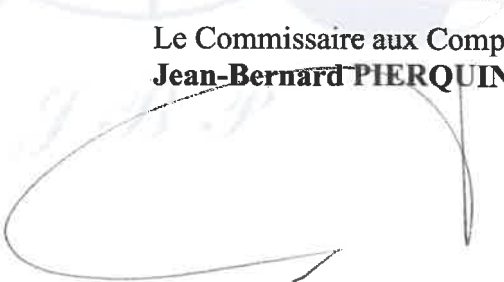
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 31 Mars 2021.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :



BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 754.24	6 034.91	2 719.33	
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 754.24	6 034.91	2 719.33	
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 165.91	142 575.92	1 589.99	1 660.49
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	33 556.25	33 556.25		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 609.66	109 019.67	1 589.99	1 660.49
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	152 920.15	148 610.83	4 309.32	1 660.49
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR COMMANDES	3 388.00		3 388.00	1 274.60
CREANCES D'EXPLOITATION	188 006.26		188 006.26	151 205.26
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	177.80		177.80	553.40
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	187 828.46		187 828.46	150 651.86
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 060.00		1 060.00	1 060.00
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	253 850.81		253 850.81	291 844.29
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				1 304.68
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	446 305.07		446 305.07	448 688.83
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	599 225.22	148 610.83	450 614.39	448 349.32

Passif	31/12/2020	31.12.2019
	Montant	Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	172 849.74	172 849.74
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	55 421.43	
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	13 127.70	13 127.70
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	3 609.06	55 421.43
SITUATION NETTE (1)	245 007.93	241 398.87
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	592.21	938.21
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	592.21	938.21
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	245 600.14	242 337.08
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	27 500.00	3 000.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	27 500.00	3 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES	130 146.57	153 146.57
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	130 146.57	153 146.57
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	3 069.30	2 352.80
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 077.17	8 940.50
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	38 764.21	33 857.93
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	1 457.00	1 193.73
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		3 520.71
TOTAL DETTES (5)	47 367.68	49 866.67
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	450 614.39	448 349.32

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 064.00		1 825.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	158 329.93		271 244.02
DONT PARRAINAGES			64 105.00
VENTES DE BIENS ET SERVICES		158 329.93	271 244.02
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	358 149.80		315 913.70
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		358 149.80	315 913.70
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	52 195.71		145 283.89
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	3 000.00		
AUTRES PRODUITS	516.77		3 253.27
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		573 256.21	737 519.88
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		109 505.94	150 760.52
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	8 683.23		7 068.00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	323 359.03		292 539.97
CHARGES SOCIALES	90 805.21		112 294.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	2 304.14		6 334.81
DOTATIONS AUX PROVISIONS			134 500.00
REPORTS EN FONDS DEDIES	27 500.00		3 000.00
AUTRES CHARGES	3.10		22.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		562 160.65	706 619.92
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		11 095.56	30 999.96

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	460.19		650.67
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		460.19	650.67
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		460.19	650.67
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	3 969.19		110.37
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 234.00		938.00
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			34 315.64
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		5 203.19	35 364.01
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 132.88		11 574.21
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		13 132.88	11 574.21
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-7 929.69	23 789.80

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	17.00		19.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		578 919.59	773 534.56
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		575 310.53	718 113.13
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		3 609.06	55 421.43
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	88 845.04		
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		88 845.04	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	88 845.04		
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		88 845.04	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871100 MAD GRATUITE LOCAUX	25 564.12
861100 MAD GRATUITE LOCAUX	25 564.12	871200 MAD GRATUITE PERSONNEL	63 280.92
861200 MAD GRATUITE PERSONNEL	63 280.92	TOTAL (861)	88 845.04
Total charges contributions volontaires	88 845.04	Total produits contributions volontaires	88 845.04

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Exercice clos le 31/12/2020

De l'association Espace Social et Culturel Victor Hugo sis 42, rue René Gouverneur 08440 Vivier au Court.

L'association a pour objet de définir et gérer un projet social qui s'articule autour de 4 grands axes d'intervention en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, et les Adultes et les familles. Son champ d'action s'applique à la commune de Vivier au court et ses communes avoisinantes.

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et de personnel mis à disposition par la Commune de Vivier au Court.

Les comptes annuels avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 450 614,39 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 609,06 € ont été établis et présentés conformément aux dispositions du nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2020.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis par La Présidente de l'Association.

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

L'application du règlement de l'ANC 2018-06 n'a pas modifiée les méthodes d'évaluation retenue par rapport à l'exercice précédent.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :

L'association ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de commerce, a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- Les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les immobilisations incorporelles et corporelles
- Les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur les titres de participation et titres de placements immobilisés,
- Les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif
- Les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Engagements et indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel sont couvertes par un contrat d'assurance au titre de l'engagement IDR. Le fonds est doté à hauteur de la totalité de l'engagement de l'association.

Faits caractéristiques de l'exercice

Afin de faire face à la crise sanitaire COVID-19, l'association a mis en place les mesures suivantes :

Fermeture totale de la structure : du 17 mars au 10 mai 2020 et le 30 octobre 2020.

Arrêt de toutes les activités du 17 mars au 10 mai 2020, reprise partielle à compter du 11 mai pour la MSAP et le 2 juin pour le service périscolaire.

* Du 17 mars au 13 avril :

° Les salariés en charge d'enfants de moins de 16 ans ont été placés en arrêt maladie pour garde d'enfants.

° Les autres salariés ont été placés en chômage partiel à 100% pour les animateurs d'activité, avec une activité partielle en télétravail pour les responsables de secteur et l'administratif.

* A partir du 14 avril :

° L'ensemble des salariés a été placé en chômage partiel.

*A compter du 17 mars :

- Les salaires sont maintenus à 100% sur décision du bureau du 20 avril 2020 pour l'ensemble des salariés.
- L'ensemble de ces dispositions a été validé par le Conseil Social et Économique de l'association le 16 mars 2020.
- Les financeurs, dont la CAF et le Conseil Départemental, se sont engagés au maintien des subventions et des prestations sous condition d'une continuité d'activité, même partielle.

Les charges d'exploitation ont été maîtrisées et adaptées à la situation sanitaire : modification de réalisation ou annulation de certains projets, activités et séjours.

Les indemnités au titre de l'activité partielle

L'ANC préconise que ces indemnités soient enregistrées en diminution des sommes versées. Une telle valorisation aurait pour incidence de diminuer le total des charges du prix de revient et dont potentiellement impacter le montant versé par la CAF. L'association a suivi les préconisations de la CAF en enregistrant, dans le poste transferts de charges d'exploitation, ces indemnités soit un montant de 28 425 euros.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

II- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

2.1- VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau des variations des immobilisations

ACTIF IMMOBILISE	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	5 310,24	3 444,00	-	8 754,24
Total	5 310,24	3 444,00	-	8 754,24
<u>Constructions</u>				
<u>Autres immobilisations</u>				
- Matériel et outillage	33 556,25	-	-	33 556,25
- Agencements installations	2 412,78	-	-	2 412,78
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et info.	56 058,74	-	-	56 058,74
- Mobilier				
Total	147 967,18	4 952,97	-	152 920,15
<u>Immobilisations financières</u>				
-				
Total				
TOTAL GENERAL	147 967,18	4 952,97	-	152 920,15

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

2.2- AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sans considération de la valeur résiduelle suivant le mode linéaire.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes, en l'absence de décomposition :

- immobilisations incorporelles 1 à 3 ans
- matériels et outillages 2 à 10 ans
- agencements et installations 3 à 10 ans
- matériel de transport 4 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique 2 à 10 ans
- mobilier 4 à 10 ans

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

Tableau des variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Logiciels	5 310,24	724,67	-	6 034,91
Total	5 310,24	724,67	-	6 034,91
<u>Constructions</u>				
<u>Autres immobilisations</u>				
- Matériel et outillage	33 556,25	-	-	33 556,25
- Agencements installations	2 290,85	121,93	-	2 412,78
- Matériel de transport	50 629,17	-	-	50 629,17
- Matériel de bureau et info.	54 520,18	1 457,54	-	55 977,72
- Mobilier				
Total	140 996,45	1 579,47	-	142 575,92
TOTAL GENERAL	146 306,69	2 304,14		148 610,83

2.3- REEVALUATION

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été pratiqué au cours de l'exercice.

2.4- FRAIS D'ETABLISSEMENT

Il n'y a pas de frais d'établissement.

2.5- FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il n'y a pas de frais de recherche et de développement.

2.6- PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir :

- Subventions d'investissement	888,00 €
- Prestations services	43 179,90 €
- Subventions d'exploitation	142 269,57 €
- Taxe sur les salaires	1 491,00 €

2.7- DIFFERENCE SUR LES ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

La plus-value latente sur les valeurs mobilière de placement est non significative.

2.8- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2.9- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Aucune charge à répartir sur plusieurs exercices n'a été comptabilisée sur l'exercice.

III- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

3.1- VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	172 849,74				172 849,74
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		55 421,43			55 421,43
Report à nouveau	13 127,70				13 127,70
Excédent ou déficit de l'exercice	55 421,43	-55 421,43	3 609,06		3 609,06
Situation nette	241 398 87	0	3 609,06		245 007,93
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	938,21		888,00	1 234,00	592,21
Provisions réglementées					
TOTAL	242 337,78	0	4 497,06	1 234,00	245 600,14

3.2- FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A l'ouvertu re de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant s à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Ardenne métropole Engagement citoyen	3 000		3 000			0	0
Conseil Départemental 08 Ateliers numériques Santé en famille						7 300 4 700	0 0
FIPD Accompagnement des jeunes						9 000	0
CARSAT Seniors						6 500	0
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité public							
TOTAL	3 000		3 000			27 500	0

3.4- CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	€
- emprunts et dettes financières divers	€
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	€
- dettes fiscales et sociales	14 544,00 €
- autres dettes	€

Total 14 544,00 €

3.5- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé sur l'exercice.

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet **PIERQUIN**
Commissaire aux Comptes

IV- COMPLEMENT D'INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

4.1- ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Autre immobilisations financières			
Actif circulant	188 006,26	188 006,26	
TOTAL GENERAL	188 006,26	188 006,26	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 077,17	4 077,17		
Personnel et comptes rattachés	38 764,21	38 764,21		
Organismes sociaux				
Etat et autres collectivités				
Autres dettes	4 526,30	4 526,30		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	47 367,68	47 367,68		

4.2- PROVISIONS

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	18 647,00	-	-	18 647,00
Provisions pour licenciement				
Provisions sur financements incertains	134 500,00	-	23 000,00	111 500,00
TOTAL GENERAL	153 147,00	-	23 000,00	130 147,00

4.3- ECARTS DE CONVERSION

L'exercice n'enregistre aucun écart de conversion.

V. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1- VENTILATION DES PRESTATIONS

SECTEURS D'ACTIVITE	Exercice	Exercice précédent
ALSH +Périscolaire enfance	38 182,13	63 149,08
Secteur jeunesse	5 464,00	6 719,00
Famille	2 039,36	1 404,03
Usagers aide CAF/CD 08	2 560,55	6 075,75
CAF prestations	110 030,93	193 211,28
Autres participations et produits annexes	52,96	684,88
TOTAL GENERAL	158 329,93	271 244,02

5.2- VENTILATION DES SUBVENTIONS

SUBVENTIONS	Exercice	Exercice précédent
<u>Subventions de fonctionnement</u>	216 910,66	246 057,70
<u>Subventions sur projets</u>	141 239,14	69 856,00
TOTAL GENERAL	358 149,80	315 913,70

5.3- VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires ont été valorisées au pied du compte de résultat.

5.4- COTISATIONS

Les cotisations figurant au compte de résultat correspondent à des cotisations sans contrepartie.

5.5- TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

Le transfert de charges d'exploitation concernant la retenue part mutuelle enfant pour 407,28 euros et les remboursements de l'état pour le chômage partiel des mois de mars à mai pour 28 788,43 euros.

5.6- PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS	Exercice	CHARGES	Exercice
Sur opérations de gestion	3 969,19	Sur opération de gestion (dont 12 702,23 € de perte sur subventions)	13 132,88
Sur opérations en capital	1 234,00		
TOTAL GENERAL	5 203,19		13 132,88